

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 19	Votants : 21
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUME, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, David TALMONT, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR, à Marie-Christine TALMONT
Séverine PUSSANT à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Gabin MOISDON
Romy LE HOUZEZEC
Sonia LE PALLUD
Yoann LE FICHER

Absent.es :

Denis DAVID

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUME

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Rapport sur le prix et la qualité 2024 du service Assainissement
Délibération n°2025_65
Nom. Actes (5.7)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-8 et suivants relatifs au service public d'assainissement.

Vu la délégation de compétence transférée à la Communauté de communes Centre Morbihan Communauté en matière d'assainissement.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2024, transmis par la Communauté de communes Centre Morbihan Communauté.

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire, Pascal ROSELIER, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence, la **Communauté de communes Centre Morbihan Communauté** nous transmet son **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement** pour l'exercice 2024, joint en annexe.

Ce rapport présente notamment :

- Les investissements réalisés et les travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement,
- La qualité du service rendu aux usagers,
- Le prix du service et son évolution,
- Les indicateurs de performance et de conformité réglementaire,

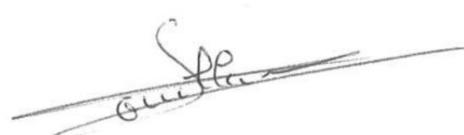
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2024 annexé à la présente délibération ;
- **CONSTATER** que le service est assuré conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur ;
- **DÉCIDER** de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de communes Centre Morbihan Communauté pour information et publication, conformément à la réglementation.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 14 novembre 2025*

*Maurice POUILLAUME,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

